



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

REVALORISATION INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ITRF :

**LES ITRF DES CROUS NE DEMANDENT PAS LA CHARITÉ ! JUSTE L'ALIGNEMENT
SUR L'INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS !**

FO ESR EXIGE :

Une véritable REVALORISATION et HARMONISATION de l'IFSE des agents ITRF par un ALIGNEMENT du RIFSEEP sur celui des personnels administratifs (AENES), plus avantageux.

Un alignement sur l'IFSE des PA donnerait en moyenne les montants suivants :

CORPS	GROUPE IFSE	IFSE ANNUEL	IFSE MENSUEL
ATRF	G1	4900,00€	408,00 €
ATRF	G2	4300,00€	359,00 €
TECH	G1	8700,00€	725,00 €
TECH	G2	7540,00€	629,00 €
TECH	G3	6800,00€	567,00 €

À catégorie égale, salaire égal !

FO ESR rappelle son opposition aux primes « à la tête du client » du RIFSEEP : retour aux primes statutaires ! FO ESR exige de véritables négociations dans TOUS les CROUS avec la mise en place de groupes de travail trop souvent négligés par certains Directeurs Généraux du fait des LDG.

En ce qui concerne les grilles ATRF, il est manifeste que la grille C1 équivaut à une rémunération au niveau du SMIC, et les grilles C2 et C3 ne sont guère meilleures. Pour FO ESR, une revalorisation significative des rémunérations entre chaque échelon de tous les grades des catégories C et B est impérative afin d'atteindre des indices sommitaux reflétant une véritable **progression de carrière**.

Pour les Personnels Ouvriers nous revendiquons une hausse significative de l'ISF versée en novembre et mai avec le passage du taux 5 au taux 7 (taux plancher).

FO ESR revendique la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % et l'ouverture de négociations pour le rattrapage des pertes depuis 2000 (27,5 %).

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Montreuil, le 19 février 2024